

SÉANCE DU 27 MARS 2015

L'an deux mil quinze le 27 mars, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MAZOUÉ Dominique - GUÉRARD Jean-Luc - CLEMENCEAU Marie-France - MARTIN Xavier - BARCQ Martial - BRECHOIRE Dominique - SAMAR Robert - DUMARCHÉ Daniel - CRAIPEAU Pascal - BRELET Alain - CHAUVEAU Franck - LEROUX Robert - GROSSIAS Emmanuelle - BERTIN Aurélie

Excusés : BOUHIER Valentin

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr CHAUVEAU Franck.

1/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux identiques à ceux de 2014.

Monsieur le Maire précise que l'attribution de compensation pour la Taxe Professionnelle versée à la Communauté de communes du Pays de L'Hermenault reste identique (1 498 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	16,26 %
Taxe sur le foncier bâti	16,57 %
Taxe sur le foncier non bâti	41,33 %

2/ PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE L'HERMENAULT

Monsieur le Maire présente le courrier de l'OGEC de l'École Notre Dame et propose au conseil municipal de délibérer sur la participation de fonctionnement pour cette école.

Cela concerne 2 élèves. Monsieur le Maire propose de rester sur le prix de 117,50 € par élève, soit 235 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son autorisation au Maire pour prendre en compte cette dépense de 235 € au budget communal 2015.

3/ BUDEGT COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal par 13 votes POUR sur 13 votants adopte le compte administratif de l'exercice 2014 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	270 376,98 €
Recettes de fonctionnement	462 972,67 €
Excédent de fonctionnement	192 595,69 €
Dépenses d'investissement	207 208,58 €
Restes à réaliser (dépenses)	14 010,00 €
Recettes d'investissement	331 599,93 €
Restes à réaliser (recettes)	1 250,00 €
Excédent d'investissement	124 391,35 €

4/ BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente le compte de gestion pour l'année 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, il propose au Conseil Municipal de déclarer que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que ce compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

5/ BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

Section de Fonctionnement :

Le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 192 595,69 €

Pour mémoire : Excédent antérieur reporté (002) de 187 760,02 €

Ce qui donne un résultat cumulé de + 380 355,71 €.

Section d'Investissement :

Le compte administratif 2014 présente un excédent d'investissement de 124 391,35 €

Pour mémoire : déficit antérieur de 61 013,76 €

Ce qui donne un résultat cumulé de + 63 377,59 €.

En tenant compte des restes à réaliser, 14 010 € de dépenses et 1 250 € de recettes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat (380 355,71 €) comme suit :

200 000,00 € en excédent reporté de fonctionnement (002)

180 355,71 € à l'article 1068 (recette d'investissement)

63 377,59 € en excédent reporté d'investissement (001)

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Le conseil municipal par 14 votes POUR sur 14 votants adopte le budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	544 439,50 €
Recettes de fonctionnement	544 439,50 €
Dépenses d'investissement	969 102,00 €
Recettes d'investissement	969 102,00 €

7/ LOTISSEMENT LES MARTINIÈRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 votes POUR sur 13 votants, adopte à l'unanimité le compte administratif du Lotissement « Les Martinières » de l'exercice 2014 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	60 211,20 €
Recettes de fonctionnement	68 362,40 €
Excédent de fonctionnement	8 151,20 €
Dépenses d'investissement	48 870,40 €
Recettes d'investissement	60 211,20 €
Excédent d'investissement	11 340,80 €

8/ LOTISSEMENT LES MARTINIÈRES – COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente le compte de gestion pour l'année 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, il propose au Conseil Municipal de déclarer que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que ce compte de gestion du Lotissement « Les Martinières » dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

9/ LOTISSEMENT LES MARTINIÈRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

Section de Fonctionnement :

Le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 8 151,20 €.

Pour mémoire : Excédent antérieur reporté (002) de 18 290,42 €.

Ce qui donne un résultat cumulé de 26 441,62 €.

Section d'Investissement :

Le compte administratif 2014 présente un excédent d'investissement de 11 340,80 €.

Pour mémoire : Déficit antérieur reporté (001) de 60 211,20 €.

Ce qui donne un résultat cumulé déficitaire de 48 870,40 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

26 441,62 € en excédent reporté de fonctionnement (002).

48 870,40 € en déficit reporté d'investissement (001).

10/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT LES MARTINIÈRES 2015

Le conseil municipal par 14 votes POUR sur 14 votants adopte le budget primitif de l'exercice 2015 du Lotissement Les Martinières comme suit :

Dépenses de fonctionnement	96 341,62 €
Recettes de fonctionnement	96 341,62 €
Dépenses d'investissement	97 770,40 €
Recettes d'investissement	97 770,40 €

QUESTIONS DIVERSES

◇ Pot de départ en retraite de Joël BROSSET : le conseil municipal a prévu la date du samedi 18 avril à 11h30 en mairie, sous réserve de la présence de Joël.

◇ Site internet : il devrait être mis en ligne courant avril 2015.